



Mairie de LANOBRE
(Cantal)

Compte rendu du
Conseil Municipal du
Vendredi 28 juin 2019

Le vendredi vingt-huit juin deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques Vialleix, Maire.

Présents : BEYGNIER Nadia – BOURGEON François - CABIECES Carole - Gérard DIF – FARGE Patrice – GAY Patricia - RIBES Patrick - SERRE Marc - TARTAIRES Didier – VIALLE Carole – VIALLEIX Jean-Jacques - VIZET Monique

Absents représentés : MADELRIEUX Mélanie (pouvoir à VIALLE Carole) - LORENZO Pascal (pouvoir à SERRE Marc)

Absente excusée : VIALLE Dominique

Secrétaire de séance : Gérard DIF

M. le Maire, ayant constaté que le quorum était atteint, a ouvert la séance.

Ordre du jour :

1. Adoption procès-verbal de la séance du 12 avril 2019 ;

Le Procès-verbal de la séance du vendredi 12 avril 2019 est adopté par le Conseil municipal.

2. Attribution marché pour le programme de voirie communale 2019 ;

Dans le cadre du projet de réfection de la voirie communale de *Chassagne* au carrefour avec la *RD 49* au lieu-dit *Cheylade*, le marché public été lancé conformément au décret en vigueur.

A l'issue de la consultation, deux offres ont été déposées (entreprise *Fabre Frères* et entreprise *RMCL*). Le Conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission des marchés publics et de retenir l'offre de l'entreprise *Fabre Frères* pour un montant de 226 070.00 € H.T.

3. Projet d'aménagement du lotissement Rue Charles de Gaulle ;

Suite au projet de création d'un nouveau lotissement Rue Charles de Gaulle (terrain acheté à Mme Parrot), diverses esquisses sont présentées aux membres du Conseil municipal.

L'esquisse sélectionnée sera modifiée afin de mieux répondre aux attentes et besoins : matérialisation de 11 lots à bâtir, suppression de noues, voirie intérieure suffisamment large.

4. Aménagement d'un logement situé au-dessus de la mairie ;

Est présenté un projet de rénovation de logement situé au-dessus de la mairie. Ce projet consisterait en une restructuration totale du 1^{er} étage dont le coût s'élèverait à 77 715 € H.T.

Après examen, l'assemblée décide de limiter les travaux à la partie la plus haute afin d'aménager un logement type F2. Le projet sera donc revu et réévalué en conséquence.

5. Attribution marché pour l'aménagement du pôle santé ;

Suite à la procédure d'appel d'offre pour désigner les entreprises en charge des travaux de création de cabinets médicaux à l'ancienne école maternelle ? 21 offres ont été déposées pour l'ensemble des lots.

Lors de sa réunion en date du 17 mai 2019, la commission des marchés publics a examiné ces offres et a décidé d'engager une négociation.

A l'issue de cette négociation, et après examen des valeurs techniques et financières des offres, les entreprises retenues sont les suivantes :

- Lot n° 1 (Désamiantage) : Ent. KDS pour 15 000.00 € HT
- lot n° 2 (Gros œuvre) : Ent. JOUVE pour 62 660.18 € HT
- lot n° 3 (Charpente couverture) : Ent. GOUNY ET CIE pour 28 482.72 € HT
- lot n° 4 (Menuiseries ext. serrurerie) : Ent. GOUNY ET CIE pour 50 886.50 € HT
- lot n° 5 (Menuiseries int. bois) : GOUNY ET CIE pour 37 390.92 € HT
- lot n° 6 (Plâtrerie) : Ent. TOURNADRE pour 58 999.99 € HT
- lot n° 7 (Sol souple carrelage) : Ent. TOURNADRE pour 26 999.99 € HT
- lot n° 8 (Electricité) : Ent. TAZE pour 37 000.00 € HT
- lot n° 9 (Plomberie sanitaire chauffage ventilation) : Ent. MAGRIT pour 52 000.00 € HT

L'ensemble du marché s'élève donc à 369 420.30 € H.T.

6. Création emploi suite à un avancement de grade;

Compte tenu de l'avancement de grade programmé d'un agent, un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet est créé à compter du 1^{er} juillet 2019.

7. Réfection des terrains de tennis avec décisions modificatives sur budget général ;

M. le Maire informe le Conseil municipal que les terrains de tennis situés à proximité du Parc de la Ganne nécessitent d'être refaits. La rénovation consisterait à rénover la surface des

courts de tennis en réalisant de nouvelles dalles. Le coût estimatif de rénovation s'élèverait à environ de 42 000.00 € H.T. pour les deux courts.

Le Conseil municipal approuve le programme de rénovation des deux terrains de tennis et autorise M. le Maire à lancer la procédure de marché public, de recourir à la procédure adaptée.

Afin de financer cette opération non prévue au budget, des décisions modificatives sur le budget sont adoptées : suppression de crédits ouverts sur l'éclairage public (-20 000.0 €), restructuration maison de retraite (- 10 000.00 €), réhabilitation petit patrimoine (- 20 000.00 €) et création de l'opération rénovation tennis pour 50 000.00 €.

8. Questions diverses

- Jeux de La Siauve :

Délibération est prise afin d'approuver le projet d'acquisition de jeux pour enfants au site de *La Siauve*. *La commande est passée auprès de la société PROLUDIC pour un montant de 27 984.62 € H.T.*

- Adressage de la commune :

Un adressage complet de la commune va être engagé afin de faciliter la distribution du courrier, l'accès des secours et le déploiement de la fibre optique. L'adressage consistera à dénommer chacune des voies dans le bourg et les villages les plus denses ainsi que d'accorder un numéro à chaque habitation.
